

AIDE AUX VACANCES POUR LES FAMILLES

Partez en vacances avec vos enfants
grâce à la Caf des Alpes-Maritimes !

POUR QUI ?

Les familles allocataires de la Caf des Alpes-Maritimes avec :

- un quotient familial* inférieur ou égal à 900 € (janvier 2026)
- au moins 1 enfant à charge de moins de 18 ans

**Il est calculé en fonction des ressources et la composition du foyer*

QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

L'aide est valable pour une **durée de séjour** :

- minimum → 2 jours
- maximum → 8 jours (au total dans l'année)

et pour un **nombre de séjours** :

- 3 maximum (jusqu'au 3/01/2027)

*Si vous avez des enfants de plus de 3 ans, vous pourrez profiter de l'aide **uniquement pendant les week-end et les vacances scolaires.***

COMMENT EST CALCULÉE L'AIDE ?

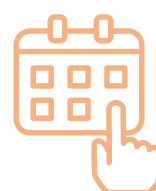
Le montant de l'aide varie en fonction du quotient familial.

Quotient familial	Participation Caf sur le montant du séjour	Aide plafonnée par séjour à
De 0 à 354 €	75 %	700 €
De 355 à 468 €	65 %	600 €
De 469 à 700 €	55 %	500 €
De 701 à 900 €	45 %	400 €

Si mon/mes enfant(s) est/sont bénéficiaire(s) de l'AAEH*

De 0 à 900 €	85 %	1 000 €
--------------	------	---------

*allocation d'éducation de l'enfant handicapé



COMMENT RÉSERVER SON SÉJOUR ?

- Choisissez un centre de vacances parmi ceux agréés par la Caf des Alpes-Maritimes sur vacaf.org
- Contactez le en précisant que votre enfant bénéficie de l'aide aux vacances familiales (AVF) et indiquez votre numéro allocataire
- Réservez le séjour, le centre vous précisera le prix du séjour et le montant restant à votre charge

Attention L'aide aux vacances de la Caf ne peut pas être versée directement à l'allocataire.

Votre quotient familial est inférieur à 700 € ? Vous pourriez aussi bénéficier de l'aide au transport.



En savoir plus

EXEMPLE

Pour un séjour à 900 € avec un QF de 300 €

- Le coût du séjour : **900 €**
- L'aide de la Caf : **-675 €**

Le calcul : Votre aide correspond à 75 % du prix, dans la limite de 700 €

- Il vous reste à payer : **225 €**